

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2466**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Rémy Cachet

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2466**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Rémy Cachet**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Depuis 1985, la société Samson Régulation SA a bénéficié d'une tolérance de la part de la Communauté urbaine de Lyon afin d'occuper une partie du domaine public communautaire d'une surface d'environ 24 mètres carrés, située rue Rémy Cachet à Vaulx en Velin.

Dans le cadre d'une étude d'extension de la société Samson Régulation SA, cette dernière a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession de cette partie du domaine public communautaire située rue Rémy Cachet à Vaulx en Velin, afin de régulariser la situation foncière de cette emprise.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser l'emprise d'une surface de 24 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Aucun réseau ne passe sous l'emprise à déclasser.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Rémy Cachet, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis signé le 20 mai 2011 par la société Samson Régulation SA, il est prévu que, si elle devient parfaite, la vente aura lieu à titre gracieux dans le cadre d'un échange devant permettre la régularisation foncière ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 21 décembre 2009 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 24 mètres carrés, située rue Rémy Cachet à Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession, à titre gracieux, à la société Samson Régulation SA d'une emprise d'une surface de 24 mètres carrés située rue Rémy Cachet à Vaulx en Velin, dans le cadre de son extension.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.